

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 19 décembre 2017

Délibération n°87 - 2017 relative au budget initial 2018

Vu les articles 175 et 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2006 ETPT sous plafond et 290 ETPT hors plafond
- 200 097 740 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 161 968 241 € personnel
 - 25 215 218 € fonctionnement
 - 12 914 281 € investissement
- 201 541 410 € de crédits de paiement
 - 161 968 241 € personnel
 - 26 449 831 € fonctionnement
 - 13 123 338 € investissement
- 202 083 604 € de prévisions de recettes
- 542 194 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 542 194 € de variation de trésorerie
- 499 310 € de résultat patrimonial
- 4 611 065 € de capacité d'autofinancement
- 542 194 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	20	Contre	9	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Tableaux budgétaires

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22-12-2017

Document mis en ligne le : 22-12-2017